fant difpul éfense de ur indiquen iens; reny

titioanaires

ublique, & ide, ajouce. té générale, pprécier m en faire opeqtion e

oyennes o t une adres udiffemen u prefident voi à toute lique. Nou te de cett

rlement d

compagnie int definitification de eunis dans

s les agent -obliges & reliquat, à le égale au emier venes titres & ir du jour omptabilité

des comme libérée. général de

conseil, fut de ces ju des Indien nité de le ion annul rdevant ion qu'il

un de re Voici quel

upagnie. niettra au soldé leur de comp.

tefter l'ar-

s fur l'an-de la répu-déchéance

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

# NATIONALES ET ETRANGERES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 du Mois Messidor.

Ere vulgaire,

Mardi 15 Juillet 1794.

Bureau des Nouvelles Politiques, &c. Feu'lle qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la son de Noailles, n°. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attandu le grand nombre de lettres qui s'égarent, adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'Abonnement, qui commencera dorénavant le premier chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront an prix du tristre, du semeitre ou de l'année, deux sols par seuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier mois suivant ( nouveau style ).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Thermider prochain, sont invités affrenouveller avant cette époque ils ne veulent point essuyer d'interruption.

#### ITALIE.

De Naples, le 20 juin.

IRS corfaires barbaresques qui couvroient toutes nos mers nt dispa-u subitement à la vue de l'escadre du commandeur orteguerri, qui n'a fait qu'ne courte croisiere; on présume ne ces corsaires qui avoient mission de Pitt pour troubler ans la Méditerranée tout autre commerce que celui de Ans la Meanterrance tout autre commette que cettu de l'Angleterre, ont été invités très-férieulement de fuspendre deux pirateries; on ajoute même que les algériens ont eu odre de ne p'us pourfuivre les bâtimens des Etats-Unis de l'Amérique; de focte que la patente de capitan-pacha de bute les mers, que le ministre de Georges s'étoit conférée à lui-grême, ne tardera pas à lui être ô-ce.

S'il faut en juger par quelques indices affez certains, la tout de Mairid, & par conféquent la nôtre, defirent intimement de trouver jour à se retirer de la coalition, dont elles voyent enfin qu'il leur est impossible de retirer aucun vantage parciculier. On est instruit ici, qu'il est forti du port de Toulou une division de 7 vaisseaux de ligne & de 5 sections de soulour ferende estades plus sous est stille de

le Tou on une division de 7 vailleaux de ligne & de 5 fre-ntes, & qu'une feconde escadre plus sorte est à la veille de louir du même port. Aussi la terreur est elle au comble dans ette capitale, & le moindre événement sussité pour l'aug-menter. Ces jours derniers, que ques bandits napolitains mirent le seu à une grange remplie de paille, à deux lieues d'ioi. Anssité le bruit se répandit que les français avoient effec-tuée une descente; le roi quitta Caserte pour rentrer à Na-ples, les lazzazoni accourusent en armes autour du palais: ples, les lazzaroni accoururent en armes autour du palais; on envoya à la hâte un corps de troupes au secours des vilages qu'on dito t incendiés par les républicains, & on arrêta sans peine les incendiaires napolitains.

A ces calamités, qui sont l'ouvrage de la politique, il vient de s'en joindre une autre non moins terrible, Toute la

ville est depuis le soir du 13 dans la plus grande consterna-tion. Jeudi on a ressenti plusieurs seconses de tremblement de serre; &, dans la nuit, elles devinrent tellement sensibles, que tous les habitans quitterent leurs maisons pour se refugier dans les places & dans les lieux les plus ouverts de la ville. Les secousses ayant cesse, le calme revint un peu : mas le 15 du courant, vers les deux heures de nuir, on entendit un bruit très fort, semblable à une canonnade continuelle, & foudain l'on vit s'ouvrir au pied du Vésuve un volcan, d'où sortit à travers des éclairs continuels un fleuve de feu, dont la réverbé ation éclairoit tout Naples, & imprimoit dans les ames la terreur la plus profonde. La lave entraîna toutes les habitations qu'elle rencontra dans sa direction, & dévasta entierement les colines & les montagnes où elle passa.

Le village appellé la Torre del Greco, devint la proie de ce torrent de feu, qui vint s'éteindre dans la mer, où il s'étendit & occupe un espace d'environ un tiers de mille en carré, élevé de 15 à 20 palmes au-dessus de la surface de l'eau, de maniere qu'il forme une sorte de gosse qui existe encore actu llement. Les malheureux habitans de ce village ont à peine eu le tems de se sauver à Naples, & ont été obligés d'abandonner tout ce qu'ils possédoient dans leurs habitations désolées. Le dommage causé par ce fatal événement est incalculable.

Un autre fleuve de lave se dirigea sur Resine; arrivé à la porte de cette ville, il se partagea en trois parties : une d'elles passa entre cette porte & le couvent des Capucins; la deuxieme s'avança vers la place, & la troisieme se porta au couvent des Carmine, du côté de la tour de l'Annonciade. Dans tout le pays, la lave s'est élevée à la hauteur de 20 à 30 palmes. Peu de maisons sont restées sur pied. On compte parmi ces dernieres le palais Bramania, l'église des matelots & le couvent des Capucins; celui-ci sut cependant attaqué par la lave, & il fut impossible de secourir ; femmes & un

vieux moine qui s'y étoient réfugiés, & qui appeloient iautilement du secours au son des cloches.

Le 17, quelques personnes se porterent aux lieux que la lave a traverles, & particulierement au village de la Torre del Greco, dont on observa les ruin s avec horreur. On reconnut que toute la partie qui s'étend vers Réfine, jusqu'au rivage de la mer, est toute ensevelie, ainsi que le terrein conou sous le nom de la Tepa. Le clocher de la paroiffe eft relté seul en place, ainsi qu'un couvent de filles, & quelques autres tâtimens environnés de lave de toutes parts.

Les cendres envoyées du Vésuve & qui continuent encore à se répandre, ont tellement obscurci l'atmosphere, que nous avons une nuit perpétuelle. A Naples, & dans les environs, jusqu'à cinq ou six milles de distance. la centre qui tombe est si épaisse, qu'on diroit d'une pluie continuelle ; & hier, on ne marchoit dans la ville qu'av e des

parapluies.

Les lazzaroni réunis en troupe confidérable, se sont portés chez le roi, en demandant les clefs du sanctuaire de St-L'ordre fat doané fur-le-champ de remetire au peuple la châsse du Saint-Protecteur, pour la porter comme il le defiroit ; & comme il l'effectua le 15, jusqu'à un mille de distance hors la ville, au pont de la Madeleine, en sace du Véluve. Le nombre des personnes qui suivoient la châsse, peut être évalué à cent mille; la douleur & la consternation etoient empreintes fur les visages de cette multitude qui offinit le tableau le plus déchirant.

On ne voit, depuis ce tems, par toute la ville, que processions de pécitence : lundi on sit celle de St-Janvier à la o illédrate, où l'archevêque de Naples, ainfi que les magiftrats

aifineient à pied.

La distance de la ville au lieu où le Vésuve donne cet épouvantable spectacle, n'est que de 6 milles, & le volcin continue à lancer du feu & des charbons.

## ALLEMAGNE.

#### De Hambourg, le 20 juin.

Les avantages momentanés remportés par les Pruffrens sur les Polonois, n'oat point altéré cet amour de la liberté qui a mis les armes à la main à ces derniers; une nouvelle énergie à été la fuite de l'événement qui a fait perdre aux républicains la villeide Cracovie. Dans la vue d'ôter aux ennemis les ressources sur lesquelles ils comproient peur remettre la Pologne sons le joug, le conseil suprême a publié le 12 une proclamation qui coavertit en off ulive la guerre défensive qu'on fait aux Russes & aux Prussiens. Les paysans armés, ainsi que les troupes de la république ont ordre de porter la flamme & la most dans tous les endroits qui ne se déclareront pas pour la cause de la liberté, & qui si trouvent occupés en ce mo-ment par les satellités de Catherine & de Guillaume; Koczinsko informé que les habitans de la Silélie Prussienne supportent impatiemment la tyrannie de la cour de Berlin, va passer dans cette province, où le vœu général des peuples l'appelle, & où il trouvera autant de compagnons d'armes que d'amis de la liberté.

Le conseil suprême a fait paroître aussi un universal, dans lequel il invite tous les Polonois à acquitter promptement les impo s. Cette piece est terminée par ces énergiques paroles : « Si le confeil suprême pouvoir douter un seul instant du patriotisme qui anime toute la nation polonoi e, il diroit : citovens & fieres, sacrissons une partie de nos biens pour conserver le reste; sacrissons encore es reste pour conserver notre vie; sacrissons ensia netre vie pour conquérir la liberté & la rendre à nos freres & à la postérité ».

On mande de Pétersbourg que l'escadre Russe qui est la rade de Cronstadt, se dispose à joindre la division rass blée à Revel, & tout cet armement est destiné à agir co les flottes combinées de Suede & de Danemarck. affure que la Russie attend quelque assistance de la par l'Angleterre, ce qui peut ê re long, sur-tout si Pitt tant d'autres affociés, se pique d'initer l'exemple qu'il at de Catherine dans la fameule affaire de la coalitior.

Quelques émigrés françois officiers de la marine sonta demander du service à Péterbourg : on les envoie dans mer Calpienne, où ils navigueront & combattront sansd ger, s'il y a lieu. Belle leçon pour les despetes de tous pays.

ANGLETERRE.

#### Suite des nouvelles de Londres, le 27 juin.

Les nouvelles de la Belgique sont si fâcheuses que les nistre met une attention scrupuleuse à les supprimer; pendant elles percent au point que les effets publics e prouvé une baisse considérable : mais ce sont sur-tout actions de Pitt qui baiffent horriblement dans l'opinion

pulaire.

On a vu ce ministre annoncer pendant long-temps q l'armée du comte de Moyra alloit passer sur le continen on l'a vu ensuite former un corps d'émigrés françois qui voit être vomi aussi sur le continent; mais les évenemens jour ont fait ajourner tous ces projets, & la nation angli commence à s'alarmer de voir dans son sein une telle f armée, qui est uniquement à la disposition du mivistre. ministre, dit-on dans nos papiers, sentoit bien que les trou angleises ne seroient jamais disposees à seconder ses y ambiticufes & despatiques; en cosséquenc: il a cru ne po voir mieux faire que d'employer à cet effet des gens q n'ayant rion à menager, sont prêts à entrer dans toutes

Sept mille de ces misérables vendus à tous les despotism qui veulent les payer, viennent d'être campés dans le vo linage de Southa npton. Pitt fait répandre qu'ils ne font qu'en attendant l'occasion de passer à Ostende, pour al renforcer l'armée des puissances coalifées; mais on saidun autre côté, que le duc d'Yorck est déterminé à n tourner, s'il le peut, en Angleterre avec les débris de s

troupes.

Voilà donc Georges à la veille de se retirer de fait la coalition, dont la tréforerie angloise faisoit la grand majorité des frais, & réduit à désendre son trone chance lant par des moyens plus que capables d'en accélerer

Coux des alliés de Pitt qui n'ont plus rien à attendre son assistance, souffroient déjà beaucoup des événemens la guerre à laquelle on les a forcés; ils en souffrent jour en jour davantage, & la Grande-Bretagne elle-mêm ne tardera pas à imiter leur désection dans une cause of il est certain qu'elle a perdu une grande partie de sa fotune, & il est plus qu'apparent qu'elle perdra toute sa l berte, fi les crimes de Pitt demeuroient plus long-tems im-

### TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

#### Du 25 meffidor.

A. Hervé Faudoas, âgé de 57 ans, né à Bayeux, ex-comte, ex-capitaine de cavalerie, à Canify;

E. Hervé Faudoas, fille, âgée de 18 ans;

C. N. Faudoas, âgée de 40 ans, née à Baye

C. N. Faudoas, agec de 40 ans, née à Bayeux, veuve de Beaurepaire, s Falaike, ariétée à Canify;

J. F, I Rouen; J. Lant N. Free J. P. I de Capet G. Sou de dragon

J. Koz reur - gen Champ; R. J. I municipal J. M. trois divis cices & a

d'Efraguy des Arde failles; V. Rol fignac, d M. A. de la Suc

J. A.
de Dacie
C. W
Brabant J. B. rête à P. J. E. ci-dev. é J. J, J. J.
geres, a
M. L.
J. C.
des blui L. A. L. J.

M. G boung, o Conva intelliger cherchan lers de tégeant

P. M

J. F.

de Saint

P. Re B. C. C. A. J. J. tribunal C. F. J. De B. Br turier;
M. A
Conva
l'unite 8
dans à a
la conft

la repre P. C. C. D J. Li

J. M. J. M. J. P. L. T J. G

qui efi ifion raffe à agir con ck. Mais le la pari Pitt , q

e qu'il an ne fontal voie dans ont fansd de tous

s que les primer; publics fur-tout opinion p

g-temps que continent biup aico vénimens e telle fo migiftre. der fes v cru ne pe s gens quis toutes

dans le vo s ne font , pour alle rminé à r débris de l r de fait

it la grand

one chance accélerer rénemens de souffrent e elle-même ne cause of e de sa fortoute fa l ng-tenis im-

e, ex-capitaine

IRE

Beaurepaire, à

J. F, Lanteigne, agé de 26 ans, né à Caen, vivant de fon travail à

Rouen;
J. Lanteigne, âgé de 23 ans, même qualité;
N. Fréderic, âge de 51 ans, né à Clouenges, tailleur des ci-dev. pages,
à Verfailles;
J. P. Rofé, dit la Rofée, âgé de 47 ans, né à Lille-Adam, palefrenier
de Caper, à Verfailles;
G. Souchet d'Alvinart, âgé de 63 ans, né à Paris, ex-nobls, ex-capitaine
de dragons, gouverneur des ci-dev. pages de Caper, à Verfailles;
J. Roze, agé de 53 ans, nair de Château-Porcien, ex-procureur-général-fyndic du département de la Marne, cultivateur au GrandChamp;

hamp; R. J. Nicolais, âgé de 22 ans, né à Erné, fils de médecin, ex-officier municipal de cette commande; J. M. J. Laguedec, âgé de 22 ans, né à Pontivi, commis du payeur des

J. M. J. Laguedec, âgé de 22 ans, ne à Pontivi, commis du payeur des trois divisions de l'armée du Nord, à Vannes;
A. B. L. J. Roulfeau, âgé de 45 ans, ne à Verfailles, maître des exercices & armés des enfans de Caper;
J. N. Deluche-la-Crore, âgé de 34 ans, né à Bordeaux, ex-prêtre & maire d'Efraguy, dép. de Seine & Oife;
H. A. Meguenom d'Artaife, âgé de 75 ans, né à Artaife, départ. des Ardenomes, ex-noble, ex-capitaine de cavalerie, cultivateur à Verfailles.

des Ardenimis, eximple, exicapitaine de cavalerie, cultivateur à Verfailles;

V. Roffigane, âgé de 32 ans, né à Rouffac, eximple, exivicaire de Leffigane, dep. de la Charente;

M. A. la Suderie, âgée de 41 ans, née à Chambon, même départ, veuve de la Suderie-Gamory, eximple, à Gamory;

J. A. Si-Frieft, âgée de 42 ans, née à Linnoges, eximple, femme divorcée de Dacie-Desbroiles, à Comblens;

C. Wannoor, âgé de 18 ans, né à Anvers, horloger à Gochenis, en Biabant, arrête pres Charleroy;

J. B. Legain, âgé de 13 ans, né à Grapen, en Biabant, étudiant, arrête à Philippeville;

J. L. B. Comin, âgé de 43 ans, né à Mondidier, caiffier-général des ci-dev, états de Bourgogne, califivateur à Arcueil;

J. J. Laville, âgé de 43 ans, né à Ste-Marie, commis aux affaires étrangeres, à Verfailles;

geres, à Verfailles;

M. Lambert, agé de 30 ans, né à Jargeot, ex-curé de Gidy;
J. C. Pelcher, agé de 47 ans, né à Zontarlier, inspetteur des cimens des blumens da syran, architecte à Verfallles;

L. A.B. Suzane, age de 54 ans, ne à Chaures, ex-curé de Boiffy; L. J. Bricogne, age de 62 ans, ne à Liancourt, ex-curé de Marly; J. F. J. Benaut, agé de 51 ans, ne à Julgem, près Courtray, ex-curé

de baint-Cyr;

M. Grandjean, âgé de 60 ans, ué à Courty dans le pays de Luxembourg, cx-cane de berfanville, à Mezieres;

C. H. Boifinaigre, âgé de 42 ans, né à Verfailles, ex-curé de Chaton;
Convaineus do s'etre rendus i s encemis du peuple, en entretenant des Convancus de s'ette rendus ils ennemis du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis, en participant aux complots de Caper, en cherclant à jetter l'alarme & le desordre dans l'armée de Sambre & Meufe lors de la bataille de Fleurus, en répandant de fauties nouvelles, en protégeant l'émigration des pag s' de Caper, en quittut le pays ennemi peur venir jouer le rôls d'espins sur le territoire françois, en meprifant & violant les loix, &c., ont été condanues à la peine de mort.

P. Maumont, âgé de 42 ans, cultivateur, à la Forêt d'Auban;
P. Reynault, âge de 32 ans, né à Vicq, labou.eur;
B. Conder, âge de 36 ans, né à Marbit, cultivateur, à Souger;
C. A. Clément, âge de 72 ans, né au Buy, médecin;
J. J. Thune, âge de 42 ans, né à Saint-Paul-les-Fontaines, juge au utibunal du diffice de Nions;
C. F. A. Le Bartier, âgé de 53 ans, né au Buy, homme de loi;
J. Delpy, dit Gondel, âgé de 45 ans, laboureur, à Sugues;
B. Bragor, âgé de 47 ans, né à Monttier, huilfier, à Saint-Georges;
F. Perter, âgée de 62 ans, née à Clermont, veuve de J. Hilaire, voituiler;

M. A. Bidrult, agée de 60 ans, née à Saint-Léonard, veuve de F. Tricart; M. A. Bidruit, aggé de 00 ans, nee a saint-heomita, veute de 1. Convaincus de s'èrre déclarés les ennemis du peuple, eu confpitant contre l'aute & l'indivitibilité de la république, en excitant des foulevemens tentant à arater les citoyens les uns contre les autres, en empêchant d'accepter la conflicution républicaine, en provoquant par des propos la diffolution de

la conflication républicaine, en provoquant par des propos la difidiation la repredentation nationale, ont été condamnes à la peine de mort. 
P. Coubret, âgé de 27 ans, né à Chouillae, laboureur;
C. Duriou, âge de 43 ans, né au Buy, menuiller;
J. Lieutaud, âgé de 49 ans, né au Buy, cordonnier;
J. Mouret, âge de 21 ans, né au Buy, cordonnier;
J. Mouret, dit le Danfeur, âgé de 30 ans, laboureur;
J. Peitt, âgé de 28 ans, né à Vefin, chapellier, à Ni ns;
la T. Moffard, âgé de 38 ans, né au Buy, laboureur;
J. Girud, die Sans-peur, âgé de 26 ans, né au Buy, journalier;

J. Ferminet, agé de 30 ans, né à Vertillac, perruquier, à Périgueux; Co-acculus, ont eté acquittés & mis en liberté.

# CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Louis, du Bas-Rhin.)

N. B. Dans la séance du 23 messidor, Barrere a fait rendre le décret suivant :

Art. Ier. Les confignataires & les prépofés à la vente des prifes faites par les vaisseaux de guerre de la république, sont tenus d'adresser à la commission de la marine & des colonies les états & compres de leur gestion, avec le montant des sommes que les ventes saites jusqu'à ce jour ont produites, ainsi que le manische ou les sactures des marchandises composant les carga sons restées encore à bord des navitus ou dans les magalins iuvendues, quinze jours après, au plus tard, après l'infertion du prétent décret au bulletin.

II. Du moment où les prifes faites par les vaisseaux de guerre de la république seront mouillées dans une rade ou uans un port, elles lerout remifes sous la surveillance & à la disposition du commissaire de la marine & des colonies. Les juges de paix & les préposés à ladte surveillance, austritét qu'ils serout insermés de l'arrivée d'un battment pris dans une rade ou daes un port, se rendront sur-le-champ à bord du l'atiment pour y apposer les scelles sur toutes les écoutilles & fur toutes les portes formant à cle

III. Tous les chess, conducteurs des baimens pris sont tenus de faire, sous 24 lieures de leur arrivée, pardevant le juge de paix & le surveillant préposé par le commissaire de la marine & des cotonies, le rapport ou décaration de tout c: qui concerne ! > acimens pris qu'ils auront conduits.

IV. Il sera , deus les 24 heures après la déclaration du conducteur des prifes, procédé à la diligence du commissaire de la marine & des colonies, à l'instruction de la procédure,

pour parvenir au jugement des prises.

Cette instruction confistera dans l'apposition des scellés, la réception de la déclaration du capitaine conducteur, l'interrogatoire de trois prisonniers au moios, dans le cas où il s'en trouveroit un pareil nombre, & le traoslat des pieces de bord; il sera ensuite dressé inventaire de toutes ces pieces qui leront dans deux jours, pour tout délai, a refiées au com-millaire de la marine & des colonies, av.c les états ou manifestes des chargemens.

V. Le comité de salut public est chargé de régler le mode de vente qui devra être observé pour les marchandises provenantes desdites prifes.

L'insertion du présent décret dans le bulletin servira de publication.

Voici le discours prononcé hier à la convention, au nom de la sociéré des Amis de la Liberte & de l'Egalité, séante aux Jacobins de Paris :

«Représentant du peuple françois, depuis cinq années ré-

volurs, la France est debour contre la tyrasnie.

» Le peuple français, lassé du despositione, satigué de l'orgneil & des vices des deux castes oppressives, honteux de de la baffeste & des crimes de la cour, indigné des dilouidations scanda euses du produit des sururs du pauvre, effrave de la mauvaile foi du gouvernement, affenté par les spéculations papu icides du tyran, & menace par la réunion impossate d'une troups armé:, se leva le 14 juillet, renversa d'une main toute puissante les murs tonnans de la Bastille, supplée, par des acles de justice populaire, à l'absence des

loix & à la corcuption de leurs agens , & porta au crime

& à la royauté le premier coup mortel.

" Sois à jamais houreux, sois à jamais sacré parmi les hommes, ò jour qui vins imprimer le premier mouvement de terreue dans l'ame des ennemis du peuple, & offrir le premier rayon d'esperance aux amis de la liberte & de la vertu! Qu'à ton souvenir bientot s'écroule la tour de Lon-dres, s'éteignant les bûchers de l'Espagne & de Rome; que tous les trones s'affiffent & entrainent dans le neant les op-

presseurs du monde!

» L'histoire qui transmettra à nos derniers neveux le tableau de ce grand jour, ne taira pas l'hypocrite popularité des ambitieux, des intrigans, des calculateurs, qui des-lors, leurs pattions à la cuole publique, projeterent de substituer d'opposer des sactions à des factions, de remplacer par une tyrannie neuve, une tyrannie que les tems & les excès avoient usée. Au milieu de ces personnages factices, dont l'égoisme dictoit le rôle & dirigeoit les mouvemens, on verra le p-uple francois, grand de la propre majesté, fort de son unique puissance, sage par sa seule vertu, conduisant à tra-vers les manœuvres de la cour, des nobles & des prêcres, & au milieu des trahisons de ses agens, de ses genéraux & de ses mandata ces infidelles, le char de la révolution vers l'asyle de la liberté, vers le gouvernement démocratique, vers la république une & indivitible.

» Non, ils n'écoient point les hommes du 14 juillet, ces factieux intrigaes qui voulurent faire retrograder la liberté du peuple, sedéraliser les départemens, corromère la conscience publique, calonnaier, diviser, dissoudre, ou égorger la

convention nationale.

» Non, ils n'étoient point les hommes du 14 juillet, ceux qui ne surent pas jusqu'à ce moment some, ceux qui ne feront pas, jusqu'à leur dernier soupir, les vrais auns de la libeité et de l'égalité, les soutiens de l'unité et de l'indiv.sibilité de la république.

» Ils étolent les homanes du 14 juillet, ces soldats si deles

à la patrie, rebelles aux tyrans, & depuis égorgés par le

monitre Bouillé.

" Ils étoient les hommes du 14 juillet, ces vainqueurs de la Bustile, veinqueurs encore du fanatisme, de la Vendés & du raya fine de Lyon.

" Ils étoient les hommes du 14 juillet, ces patriotes affalfinés au Champ de Mars par l'ordre des traitres, ces Jaco-bins proferits par tous les tyrans, ces républicains morts en

momphant daes la jourrée du 10 août;

"Ces sinveurs de l'Ouest, ces sibérateurs du Port de la Montagne, ces régénérateurs du Midi, ces triomphateurs des Pyrénées & des Aloes, du Rhin, de la Sambre & de la

Meufe ;

" Cas bray's marins dignes d'avoir en pour camarades les

heros immortels du Vengeur;

» Ces citoyeus de la France entiere, qui se réveillement ensemble du sommeil de l'esclavage pour ne plus sermer les yeux à la libeuré.

" O jour du 14 juillet, sois à jamais la leçon des peu-

" Que ton époque & les faits memorables qui l'ont suivie, apprendent à tous les ficeles la haine inextinguible des rois pour les hougnes, les trahifons familieres aux ambitieux, la fausseté des êtres immoraux, & fur-tour la puissance des peuples, la supériorité du courage des nations sur les conspirations des tyrans.

» Et vous, fideles représentans d'un peuple libre & victorieux, your mettrez le complément à la gloire immertelle

du 14 juillet.

. Les Jacobins viennent auprès de vous préluder à la so

lemnité de ce beau jour : entourée de l'expression de notes confiance & de notre joie, la convention nationale est pour

nous une fête civique.

» Réfolus comme vous à maintenir la république ou à mourir pour elle, nous aimons à vous redire que l'affermissement éternel de la liberté, préparée par la journée du 14 juillet, consolidée aujourd'hui par vos travaux, par le courage de nos désenseurs, & par la vigilance de tous les boss citoyens, sera le feuit impérissable de ves vertus & de celles du peuple souverain que vous êtes dignes de repré-

» Et toi, immortel Marat, le 13 juillet les scelerats t'ont frappé: ils ont cru te faire périr; ils se sont trompés; ton ame s'est élevée vers l'être-suprême, & ton esprit anime ce-

lui de tous les Jacobins ».

#### Seance du 26 mestidor.

Les sections de Brutus & du Bonnet - Rouge , les Belges résugiés, & plusieurs autres députations, sélicitent l'assemblés à l'occation des triomphes de la république, & de l'an-

niversaire du 14 juillet, Le conseil-général & la municipalité de Paris présentent aussi une adresse de félicitation : les discours prononcés par le maire & l'agent national seront isserés dans le bulletin.

Barrere fait un rapport sur les poudres & salpêtres : chaque jour, la fabrication de ces élémens de nos victoires prend des nouveaux accroissemens : 600 milliers de salcêtre iont déjà fabriqués. A Paris s'ulement, il y a plus de 60 nouveaux ateliers qui fournissent chacun 800 livres par décade. Il y aura près de fix mille ateliers dans toute l'étendue de la république. La rafinerie révolutionnaire de l'Unité, & la poudriere de Grenelle sont les deux établissemens de ce gente les plus étonnans. Le premier , que le repréfentant Frécine surveille & dirige avec un zele & une activité infarigable, rafine 30 milliers par jour : dans l'autre, qui dois beaucoup à l'energie & aux lumieres du représentant Niou, l'on fabrique par pur 25 milliers de poudre. Des procedes nouveaux, des machines fimples & le génie républicain enfantent ces prodiges. Le jour que la nouvelle de la victoire de Fleurus fut annoncée aux citoyens qui travaillent dans cette poudriere, ils voulurent travailler quelques heures de plus, & donnereut un plus grand nombre de milliers de poudre. Cette fabrique fournira, par an, de 12 à 14 mil-On aura aush, par année, plus de 20 millions de salpêtre: le seul département d'Indre & Loise, très riche de cette matiere, en offre plus de 12 millions à exploiter. La potasse manquoit; on a pris des mesures pour en diminuer la confommation dans les autres usages & pour y suppléer sura-bondamment par l'extraction de la soude du sel marin : la voix de la patrie réunie à l'inté et personnel vont faire éle-ver des soudieres de toutes parts. Les fonderies sont aussi en plaine activité; elles donnent 1020 canons par mois pour la marine.

A la fin de son rapport, Barrere annonce que la nature, du haut du Vésuve, a empêché la flotte napolitaine de soriit de ses rades pour se réunir à celle des Anglois : une éruption violente de ce volcan a couvert pendant trois jours de cendres & de laves le port & la ville de Naples ; l'un des fauxbourgs de cette ville a été consumé.

D'après ce rapport qui a été vivement applaudi & dont l'impression a été ordonnée, la convention décrete la suppression de l'agence, ci-devant régie des poudres & salpêtres: cette agence cessera ses fonctions au premier thermidor : le comité présentera un mode d'organisation pour cette partie.

& de 121 fees frau (nouveau ou de l'a yeau Ity Les S e'ils ne

Le Bu

asifon d

Vous aux tro de péné generali Thade

« Co

tement

pillent ulurpat blique qu'enfi. notre i eft dev inhuma vient c autre c j: don de lign met . fiennes Polone

jug d contre d'ailler logne comm qu'els avec ( la fro

Pays